

70510 - Modernisation du réseau routier

**Aménagement des RD 210 et RD 1083 sur les bans communaux d'EBERSHEIM et de DAMBACH LA VILLE en lien avec les travaux de régénération de chaussée de l'autoroute A35 (déviation de SELESTAT)
Proposition d'un projet de convention de financement à conclure avec la Direction Interdépartementale des Routes EST**

Rapport n° CP/2019/125

Service gestionnaire :

M3 - Entretien et exploitation

Résumé :

Le Département a réalisé en 2016 des travaux d'aménagement du carrefour RD 210/RD 1083 sur les bans communaux d'EBERSHEIM et de DAMBACH LA VILLE afin de permettre la mise en œuvre de déviations de circulation pendant le chantier de régénération de la chaussée de l'autoroute A35 (déviation de Sélestat) par la DIR-Est.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver les termes d'un projet de convention à conclure avec la Direction Interdépartementale des Routes Est relatif aux modalités de financement de ces travaux.

Dans le cadre de l'opération de régénération de la chaussée de l'A35 (déviation de Sélestat) menée par la Direction Interdépartementale des Routes Est (DIR Est), la réalisation des travaux programmés en 2016 conduisait à modifier les flux de circulation dans le secteur d'Ebersheim.

La mise en œuvre des déviations de circulation envisagées, et essentielles à la bonne gestion du chantier, nécessitait de reconfigurer le carrefour d'entrée Nord d'Ebersheim, pendant la durée des travaux.

Afin de garantir la sécurité et la fluidité du trafic de manière pérenne sur ce secteur, le Département du Bas-Rhin a inscrit à son programme de travaux 2016 le réaménagement définitif du carrefour tourne à gauche existant de la RD 1083/RD 210 en carrefour giratoire, ainsi que la remise en état des accotements de la RD 210 et le classement de l'ouvrage en agglomération.

Le coût prévisionnel total de l'opération s'est ainsi porté à 75 250,00 € HT.

Le Département a assuré la maîtrise d'ouvrage et le financement des dépenses de ces travaux dans le cadre du programme des projets de proximité. La collectivité bénéficie du FCTVA sur les dépenses engagées.

Compte tenu que ces travaux sont induits par la régénération de l'A35, il est proposé que la DIR Est apporte son concours au financement de l'opération à hauteur des dépenses initialement programmées pour les travaux de réaménagement provisoires, soit pour un montant estimé à 60 200,00 € HT, représentant 80% du montant total de l'opération.

Le Département du Bas-Rhin apporterait son concours au financement de l'opération à hauteur de 20% des dépenses, correspondant à la valorisation de la maîtrise d'œuvre de ces travaux évalués à 15 050,00 € HT.

Les travaux ont été réalisés en 2016 sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Il est proposé qu'une convention soit conclue entre la DIR Est et le Département du Bas-Rhin pour définir les modalités de financement présentées ci-dessus et permettre au Département de recouvrer le montant du financement apporté par la DIR Est.

Incidences financières

Les dépenses de ces travaux ont été imputées sur les lignes de crédit 27598 – ENTREREPVOI et LC 40724 – PROXIVOIRI.

Le Département a assuré la maîtrise d'œuvre des travaux en interne.

Les recettes seront imputées sur la ligne de crédit 24413 « CONTRIBUTION ETAT – REHABILITATION DES RD ». Un abondement de la ligne budgétaire a été sollicité en DM1.

La Commission du Territoire d'action Sud a émis un avis favorable à cette proposition le 15 avril 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve les termes du projet de convention à conclure entre la DIR Est et le Département jointe à la présente délibération concernant l'aménagement des RD 210 et RD 1083 sur les bans communaux d'Ebersheim et de Dambach la Ville,*
- autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,



Frédéric BIERRY